LE BUDGET DEVANT LA CHAMBRE

LE BUDGET DE LA GUERRE EST VOTÉ

La Chambre a terminé, hier matin, la discussion du budget de la Guerre. L'examen des crédits de ce ministère, qui forment le sixième de l'ensemble du budget général, a été mené à bien en quatre séances. En ce temps fort bref, malgré l'importance du sujet, toutes les observations ont pu se produire avec ampleur et elles ont toutes reçu de M. Maginot l'explication sollicitée. Le ministre de la Guerre, dans son exposé général, avait déclaré avec force que les crédits de son ministère, comprimés à l'extrême, ne pouvaient plus comporter aucune réduction ; la Chambre, qui avait vivement applaudi son discours, lui a donné une entière adhésion en acceptant dans leur intégralité les chiffres qui lui étaient présentés.

Les exercices d'aviation dans la baie du mont Saint-Michel

Avant d'émettre le vote sur l'ensemble, dans la dernière séance de ce débat, de nombreuses observations ont été présentées. M. Aubry proteste contre le projet d'installation d'un camp d'aviation de bombardement aux abords du mont Saint-Michel.

— On doit bombarder dans un cercle de treize kilomètres, entre Cancale et le mont Saint-Michel. Ce serait un danger permanent pour les pêcheurs, ce serait la fin du tourisme et des villégiatures sur cette côte. (*Applaudissements.*)

M. le général Dumesnil, directeur de l'aviation. — Cet emplacement nous permet de faire de très intéressantes expériences d'explosion de bombes sur le sable humide.

M. Aubry. — On bombarde ainsi les bancs d'huîtres de Cancale ; cela va ruiner la population côtière.

M. le général Dumesnil. — Les bombardements seront rares et toutes les mesures de sécurité seront prises.

M. Maginot. — Une enquête sera faite et toutes les populations seront consultées. (*Applaudissements.*)

Les emplois réservés aux mutilés

M. Taurines constate qu'on a réduit le crédit relatif à l'emploi des mutilés ; il redoute le licenciement de mutilés employés par les services de la guerre et insiste pour qu'aucune victime de la guerre ne soit privée de son emploi.

M. Maginot. — Il n'est pas exact que le ministère de la Guerre licencie des mutilés.

M. Queuille. — On a opéré des déclassements dans les arsenaux et manufactures.

M. Maginot. — Pour régler cette question, il n'y a qu'à voter la loi sur les emplois réservés. (*Applaudissements.*)

M. Taurines. — Vous êtes le ministre des poilus, je compte sur vous pour leur faire rendre justice. (*Applaudissements.*)

M. Maginot. — La réduction opérée sur le chapitre n'aura pas pour effet d'amener le licenciement des mutilés dans les établissements de la guerre. Le crédit actuel est suffisant et des instructions formelles ont été données pour qu'aucun licenciement ne soit opéré. Si l'on a contrevenu à ces instructions, des sanctions seront prises. (*Applaudissements.*)

Quant à prétendre que sans les licencier on porte atteinte à leur situation en les déclassant, c'est inexact. Dans une circulaire récente, des instructions ont été données pour que leur passage d'une catégorie dans l'autre ne puisse, en aucun cas, amener indirectement leur déclassement. (*Applaudissements.*)

Les crédits des troupes du Levant

M. Daladier réclame une réduction des crédits relatifs aux troupes du Levant, pour obtenir une réduction correspondante des effectifs.

M. Maginot. — Les effectifs du Levant ont été ramenés de 70.000 à 20.000 hommes ; il est impossible d'aller au-delà. (*Applaudissements.*)

M. Lenail. — Maintenons les effectifs nécessaires pour la sécurité de ceux qui travaillent là-bas.

M. Loucheur. — Il ne faut pas s'arrêter aux compressions réalisées. Nous ne pouvons pas donner indéfiniment à la Syrie 260 millions et 20.000 hommes. Mais ce n'est pas pendant que la conférence de Lausanne délibère qu'une telle question peut être posée. (*Applaudissements.*)

L'amendement Daladier est repoussé par 380 voix contre 190.

M. Betoulle signale la situation des combattants de l'armée d'Orient, rapatriés après vingt mois de captivité, auxquels on a refusé la haute paye. Le ministre promet d'examiner leur situation avec bienveillance.

M. Gheusi obtient du ministre la promesse que les services du contentieux et du contrôle au ministère de la Guerre conserveront leur caractère actuel.

Le budget de la Guerre voté, la Chambre a également adopté les crédits du service des poudres.

LE BUDGET DE L'ALSACE ET DE LORRAINE

Un important débat s'est engagé sur le budget d'Alsace et de Lorraine. Étudiant les conditions dans lesquelles doit se faire l'assimilation législative en Lorraine et en Alsace, M. Michel Walter se prononce pour une méthode de fusion sur la base des dispositions les plus favorables dans chaque législation ; vivement applaudi, il déclare que l'assimilation législative doit se faire le plus vite possible. Toutefois, il considère que le moment n'est pas encore venu d'abandonner le régime spécial. Il se prononce nettement contre un régime politique spécial de conception fédérative et ne réclame pour les deux provinces que le respect de leurs usages, coutumes et traditions.

Le député alsacien signale que la suppression du commissariat général ne réglerait rien, « puisqu'il faudrait tenir compte du régime légal existant en Alsace et en Lorraine ». Au point de vue économique et social, M. Walter examine les diverses difficultés qui pèsent sur la situation de l'Alsace et de la Lorraine ; il insiste tout particulièrement pour le vote rapide du projet sur les assurances sociales.

M. Jourdain. — Il faudrait que ce projet fût voté au cours de l'année 1923. La commission d'assurance et de prévoyance sociales sera prête pour ce débat. (*Vifs applaudissements.*)

M. Walter indique quelles difficultés suscite, entre les fonctionnaires et le public, la question des langues. Il réclame une grande simplification administrative et se prononce contre le rattachement du réseau des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine au réseau de l'Est.

M. Jean-Pierre Jean, député de la Moselle, demande la fin du régime provisoire. Il soutient qu'il n'y a aucune raison de ne pas appliquer entièrement à la Lorraine toutes les lois françaises. Il réclame une simplification administrative importante en Lorraine. Il signale la surcharge fiscale qui pèse sur les contribuables lorrains. Et vivement applaudi à gauche et à l'extrême-gauche, M. Jean-Pierre Jean insiste pour qu'on supprime toute distinction administrative ou législative entre l'Alsace et la Lorraine et le reste de la France.

Le rapporteur, M. Tinguy du Pouët, déclare qu'en respectant les traditions des populations et les droits acquis, il faut étendre rapidement en Alsace et en Lorraine les dispositions de la législation française. Il signale que la situation actuelle est génératrice de malaises et d'abus. La disparition du commissariat général n'entraînerait pas nécessairement la fin du régime spécial. M. Tinguy du Pouët le souligne.

La Chambre ne siégera pas demain

La Chambre avait décidé, la veille, de siéger demain, le matin et l'après-midi. Hier soir, M. l'abbé Lemire lui a demandé de revenir sur cette décision, « cette hâte ne pouvant influer utilement sur le vote du budget en fin d'année ». Le ministre des Finances, M. de Lasteyrie a, une fois de plus, indiqué qu'il serait impossible, « vu l'état de la discussion budgétaire, d'obtenir le vote final du budget avant le 31 décembre ». Par 279 voix contre 267, la Chambre, revenant sur son vote de la veille, a adopté la proposition de M. l'abbé Lemire et supprimé les deux séances de dimanche.

La Chambre continuera, ce matin, la discussion du budget de l'Alsace et de la Lorraine ; cet après-midi, elle examinera un cahier de crédits supplémentaires.

LES MODIFICATIONS A LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La commission sénatoriale des finances a entendu, hier, les auteurs des divers amendements déposés au texte du projet sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe.

Elle a adopté l'amendement de M. Serre, qui décide que les redevables dont le chiffre d'affaires n'a pas excédé, pendant l'année précédente, 120.000 francs seront dispensés, sur leur demande et moyennant le versement d'un forfait annuel, des obligations stipulées par la loi du 25 juin 1920. Par contre, elle a rejeté l'amendement qui tend à exonérer les artisans et réservé la question des groupements d'achats en commun, des magasins de gros, des coopératives et des syndicats livrant à leurs membres ce qui est indispensable à leur approvisionnement, et ce, afin de préparer un texte transactionnel.

L'amendement de MM. Dausset et Hervey, concernant les affaires effectuées par les établissements d'enseignement, a été pris en considération.

Le texte proposé par M. Léon Perrier, concernant les maisons étrangères, a été accepté.

MM. René Besnard et Schrameck ont fait voter un amendement considérant également comme intermédiaires, dont le chiffre d'affaires est constitué par le montant des bénéfices affectés au paiement des frais généraux y afférents, les établissements de vente des entreprises coloniales.

Fut également accepté un amendement de M. Roustan, qui ne comprend pas les frais de transport dans le calcul de l'impôt sur le chiffre d'affaires, mais un autre amendement du même sénateur, tendant à exonérer tous les courtiers, a été rejeté.

LE CAS BATTLING SIKI

La Fédération française de boxe répond aux accusations qui ont été portées contre elle

Avant de porter le cas de Battling Siki à la tribune de la Chambre, M. Diagne, député du Sénégal, avait publié dans divers journaux un résumé des griefs imputés aux dirigeants du sport pugilistique.

A ces accusations, M. Paul Rousseau, président de la Fédération française de boxe, répond par une lettre dans laquelle, déclarant se refuser à se mêler à un conflit de races, il fait observer que non seulement cette semaine, précisément, de nombreux boxeurs de couleur ont combattu sur les rings parisiens, mais encore que si Battling Siki a pu accéder aux titres de champion de France et de champion mondial, c'est sur la proposition même de la Fédération française de boxe qui a obtenu de l'International Boxing Union, pouvoir international sportif, cette possibilité.

Au sujet du retrait de la licence de Siki, le président de la Fédération dit :

Nous avons appliqué à Battling Siki les rigueurs de nos règlements. Le conseil, qui réunit des hommes désintéressés, qui s'occupent de sports et d'éducation physique depuis plus d'un quart de siècle, a jugé, je n'ai pas besoin de le dire, sans parti-pris et d'après des témoignages patents qui ont été fournis.

Je ne puis aborder ici l'examen des faits reprochés à Siki ; les mesures qui ont été prises par notre conseil sont prévues par nos règlements et s'appliquent à tous les membres de notre fédération, sociétés, salles ou organisateurs, et à toutes personnes qui se conduisent de façon à discréditer la Fédération, moralement et matériellement.

En enlevant à Battling Siki sa licence, notre Fédération n'a pas aggravé la pénalité de suspension qui le frappait et qui a été étendue et reconnue par tous les pays du monde.

Il ne dépend que de Siki, par sa bonne conduite, au bout des neuf mois de suspension, de se voir délivrer une nouvelle licence.

UN DON DE 100.000 FRANCS A L'ENTR'AIDE SOCIALE

M. Nelson Cromwell, philanthrope américain et grand ami de la France, vient de remettre à M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, un chèque de 100.000 francs destiné aux permanences d'Entr'aide sociale, œuvre reconnue d'utilité publique.

C'est dans le cabinet du ministre et en présence de Mme Brandt, de MM. Peuch, président du conseil municipal, Robaglia, président du conseil général, Juillard, préfet de la Seine, Mourier, directeur général de l'Assistance publique, que M. Cromwell a remis ce don généreux à M. Strauss. Étaient également présents les membres du conseil d'administration des permanences d'Entr'aide sociale ; M. Dausset, sénateur de la Seine, président ; M. Lépine, vice-président ; Mme Barthes, secrétaire général ; M. Georges Schreiber, secrétaire général adjoint ; Mme Siegfried, sœur Delage, Mme Georges Schneider, M. Guillon, directeur de l'Office d'hygiène publique de la Seine ; M. Voigt, M. René Cahen.

Les délégués de la France à Genève exposeront demain les travaux de la S.D.N.

L'Association française pour la Société des nations, 3, rue Legoff, tiendra son assemblée générale annuelle, demain à 16 heures, à l'Institut océanographique (195, rue Saint-Jacques), sous la présidence de M. Léon Bourgeois, assisté de MM. René Viviani et Gabriel Hanotaux.

Les trois délégués de la France à l'assemblée de Genève : MM. Henry de Jouvenel et Reynald, sénateurs, et M. Joseph Barthélemy, député, exposeront « les travaux de la Société des nations en 1922 ».

LE PRIX SULLY-PRUDHOMME

Le comité du prix Sully-Prudhomme s'est réuni, sous la présidence de M. Auguste Dorchain, et a retenu les manuscrits de MM. Arnold Boulle, André Bardet et Daniel de Milleret.

Ces trois nouveaux poètes n'ont pas encore publié de volumes de vers : le premier est receveur des postes, le second avocat à la cour d'appel, et le troisième professeur de français en Hollande.

La semaine prochaine, le comité se réunira à nouveau, et parmi ces trois candidats choisira le lauréat auquel sera attribué le prix dont le montant est de 3.000 francs.

POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

La Ligue française pour le droit des femmes a organisé deux journées féministes.

Ce soir, à 20 h. 30, rue Richelieu, 100, fête présidée par M. d'Estournelles de Constant, sénateur.

Demain, à 14 heures, au Musée social, 5, rue Las-Cases, se tiendra l'assemblée générale de la Ligue ; à 14 h. 30, un congrès aura lieu, sous la présidence de M. Henri Berthélémy.

Ordre du jour de ce congrès : la nationalité de la femme mariée, par M. Sauteraud, conseiller à la cour d'appel de Paris ; le suffrage des femmes, par MM. Gourju et Louis Martin, sénateurs ; réforme des programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles, par Mlle Fauré, professeur agrégée.

LA VIE SPORTIVE

LE MATCH CRIQUI-MATTHEWS

Nous parlons d'autre part du match Criqui-Matthews, qui aura lieu ce soir, pour le titre de champion d'Europe des poids plume.

Le programme de la réunion comprend outre cette rencontre sensationnelle de nombreux matches de moins d'importance. En voici la liste avec l'indication de l'horaire qui sera suivi :

A 20 h. 30, Guerrif-Guérin (4 rounds de 3 minutes) ; à 20 h. 45, Lambinet-Siterre (6 rounds de 3 m.) ; à 21 h. 15, Routis-Dépont (10 rounds de 3 m.) ; à 22 heures, Bretonnel-Duthoit (12 rounds de 3 m.) ; à 22 h. 45, Criqui-Matthews.

Matches de remplacement : Max André-Schackels (4 rounds de 3 m.) ; Chapira-Urbain (6 rounds de 3 minutes).

Les coopératives de consommation

Ces sociétés font en ce moment parler beaucoup d'elles en France.

Au Parlement, elles font l'objet de discussions ardentes à propos de l'impôt sur le chiffre d'affaires qu'elles doivent payer, au dire de leurs adversaires, même si elles ne vendent qu'à leurs seuls sociétaires.

Au dehors du Parlement, leurs partisans et leurs propagandistes préparent une semaine d'adhésions qui, du 3 au 10 décembre, doit leur apporter de précieuses adhésions, si l'on en juge par le succès qui a couronné la journée d'adhésions de décembre 1921 et par l'élan de 1922

La position des coopératives

Les coopératives soulèvent beaucoup d'oppositions, parce que les commerçants voient en elles des ennemis redoutables et dangereux et qu'ils s'en exagèrent l'importance. Or, le chiffre maximum d'affaires annuelles des coopératives françaises de consommation peut être évalué à 2 milliards, en y comprenant certaines coopératives agricoles et militaires. Mais le mouvement coopératif proprement dit, s'adressant à tous les consommateurs, se chiffre par 1.800 millions environ par an. Or, le mouvement coopératif français remonte à 1835, donc à quatre-vingt-sept ans ; mais, d'autre part, les établissements d'alimentation à succursales multiples, créés depuis vingt-cinq ans seulement, font de 16 à 18 milliards d'affaires par an : *soit dix fois plus que les coopératives.*

Bien plus, il faut le constater, les coopératives elles-mêmes et les grandes maisons d'alimentation n'ont en rien empêché le nombre des petits commerçants de croître sans cesse.

Et si, par suite des campagnes, pas toujours heureuses, des adversaires des coopératives, le Parlement fait payer l'impôt sur le chiffre d'affaires aux coopératives qui répartissent des denrées à leurs seuls membres, qu'arrivera-t-il fatalement ?

Ce qui s'est produit en 1905 quand les coopératives *civiles* ont été imposées à la patente. La plupart de ces sociétés (ouvertes à leurs seuls sociétaires) se sont transformées en coopératives à forme *anonyme.* Elles ont vendu à tout le monde. Et, finalement, ce sont les commerçants qui ont fait les frais de la patente qu'ils ont imposée maladroitement aux coopératives.

Actuellement, bien des sociétés qui s'obstinent à ne vendre qu'à leurs seuls sociétaires n'attendent que leur assujettissement à l'impôt sur le chiffre d'affaires pour renouveler la « riposte coopérative » de 1905...

L'importance des coopératives

Jusqu'à ces temps derniers, nous ne pouvions connaître exactement l'importance des coopératives françaises de consommation. Mais l'*Annuaire de la Coopération pour* 1922 vient de paraître à la Fédération nationale, et nous y trouvons les statistiques des coopératives de consommation pour 1920.

Ces statistiques sont tout à fait suggestives. Nous estimions, auparavant, par des déductions et des recoupements, le chiffre annuel d'affaires de nos sociétés de consommation à 1.300 millions environ. Or, il est bien plus important que cela. Voici, en effet, les chiffres comparés de 1913 et de 1920 :

	1913	1920
Sociétés	2.980	4.043
Familles	864.922	2.498.449
Par société	297	628
Chiffre d'affaires	317.572.890	1.839.538.723
Moyenne par société	120.197	477.813

A ne considérer que ces chiffres, on constate qu'ils ont bien plus augmenté pendant et après la guerre que les index-numbers.

Depuis la vague de baisse (printemps 1920), certains « coopérateurs de guerre » ont abandonné les sociétés dont, pendant la crise de la vie chère, ils appréciaient hautement les mérites. Malgré la baisse des prix, qui a pesé sur les coopératives comme sur tout le commerce, le tonnage (et même la valeur) des marchandises vendues depuis 1920 par nos sociétés n'a pas baissé, dans l'ensemble. Et c'est une preuve nouvelle que le gros public reconnaît leurs avantages, comme régulateurs des prix. Or, depuis le printemps 1922, les prix reprennent sur le marché national, et même international. Par conséquent, sous peu, pour lutter encore contre la vie chère, les lâcheurs reprendront à nouveau le chemin de leurs sociétés...

Les coopératives qui sont en progression la plus appréciable sont, sans conteste aucune, les sociétés régionales à succursales, dont le succès s'est affirmé dans la mesure où elles ont vivement réagi contre les excès des mercantis, notamment dans les régions dévastées.

Voici quelques chiffres suggestifs concernant leur activité :

	1919	1921
Succursales	1.837	2.010
Familles	266.420	449.445
Capitaux versés	13.721.054	30.759.581
Chiffre d'affaires	228.340.008	390.564.437

Leurs progrès de 1919 à 1921 sont tout à fait significatifs et c'est à bon droit que les militants du mouvement coopératif les considèrent comme les moyens les plus pratiques d'organiser le consommateur français, qui en a sérieusement besoin.

Ravitaillement, production et crédit

Si la coopération est bonne pour des coopérateurs isolés, elle doit être bonne pour des coopératives.

Pour se procurer à bon compte des marchandises, elles ont créé en 1901 le magasin de gros des coopératives de France, qui est une coopérative nationale de coopératives, représentant en quelque sorte la coopération au second degré. Cet organisme, le M.D.G., possède des entrepôts à Charenton, Ivry, Pantin, Douai, Troyes, Rouen, Montceau-les-Mines, Roanne, Decazeville, Bordeaux et Bessan (Hérault). Il fabrique des chaussures à Lillers, Amiens et Fougères ; des conserves à Bordeaux, Nantes et Audierne, et du chocolat à Bordeaux.

Il fut créé, en 1906, avec un capital inférieur à 50.000 francs. En 1913-1914, il faisait 14 millions d'affaires ; en 1914-1915, 9 millions. En 1921, il en a fait 152 millions et, cette année, il arrivera à 200 millions.

Son service de banque est devenu, cette année, la Banque des coopératives de France, avec plus de 65 millions de dépôts.

De même que les maisons d'alimentation à succursales multiples font de l'intégration en faveur de leurs actionnaires, de même les coopératives françaises de consommation tendent, en ce moment, à faire de l'intégration commerciale, productive et même bancaire, en faveur des coopérateurs groupés dans les sociétés locales ou régionales.

Loin de sacrifier à un étatisme désuet et condamné par les sociologues clairvoyants, les coopératives se recommandent hautement d'un libéralisme intelligent, éclairé, perspicace. Grâce à l'association, qui multiplie tous les efforts, elles prennent en main la défense des consommateurs désireux de réaliser, pour le bien commun, à côté de la démocratie politique, la démocratie économique, qui se réalisera sous les espèces de la république coopérative.

A. DAUDE-BANCEL,
membre du Conseil supérieur de la coopération.

Une conférence de M. André Citroën sur la traversée du Sahara en auto

Sous la présidence de l'amiral Fournier, en présence de M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, des maréchaux Joffre, Franchet d'Esperey et Fayolle, du général Berdoulat, gouverneur militaire de Paris, des représentants des ambassadeurs des Etats-Unis, de Belgique et d'Angleterre et devant un public qui comprenait l'élite parisienne, M. André Citroën a fait hier, vers cinq heures, une conférence, au Cercle interallié, sur l'entreprise dont il est le promoteur : *la Traversée du Sahara en automobile.*

M. André Citroën parlait, devant un auditoire averti, des immenses difficultés de la tâche, des obstacles à surmonter, des dangers qui proviennent des éléments ou sont l'œuvre des hommes... Et il l'a fait avec une charmante simplicité, mais aussi avec la confiance, l'optimisme tranquille d'un chef qui a étudié longuement l'œuvre à réaliser, a su choisir ses collaborateurs et n'aborder les difficultés de front qu'après avoir pris, auparavant, toutes les dispositions nécessaires...

En présentant le conférencier à son auditoire, M. l'amiral Fournier avait rappelé le destin tragique, l'héroïsme malheureux des Flatters, des Fourau-Lamy, du père de Foucault, du général Lapeyrine, de la mission Bonnier, si bien vengée par celui qui devait être un jour le maréchal Joffre... A son tour, M. André Citroën dit comment il a conçu et organisé son entreprise, avec le concours de ses brillants collaborateurs, MM. Kegresse, Hurstin, Haardt, Audoin-Dubreuil, Castelnau et Estienne...

L'auto à chenilles

Il fallait trouver un moyen de transport autre que l'auto ordinaire... Sur le sable, les voiturettes les plus légères s'enlisent ! Après quelques tâtonnements et grâce aux travaux de MM. Kegresse-Hurstin, on réalisa la voiture à chenilles de caoutchouc

M. Citroën

et de toile, qui n'impose au sol, par centimètre carré, qu'une pression de 200 grammes à peine, alors que celle d'un homme atteint plus du double !

Les organes de translation étant mis au point et adoptés, il fallut trouver les moyens de protéger les organes de transmission contre les sables... On les trouva...

Puis on construisit huit voitures, qui furent expérimentées en France, d'abord, près d'Arcachon, dans des dunes de sable, puis dans le Sud-Algérien. Et après des expériences prolongées, pendant des mois, après des parcours dont le total atteint 30.000 kilomètres, après des essais sur routes, puis sur chemins, puis sur pistes chamelières et enfin dans le bled de sable ou sur les plateaux rocheux, par tous les temps — et pour cause ! — la preuve fut faite que ces voitures pouvaient tenter le grand voyage... Avec le temps, l'enseignement quotidien, les surprises, les aléas de la route, l'expérience avait permis de reconnaître qu'il fallait réduire la consommation d'eau et d'essence, changer certaines pièces, renforcer certaines autres, modifier en somme fort peu un véhicule qui avait brillamment fait ses preuves...

Alors, M. André Citroën appela l'image au secours de la description et céda sa place... au cinématographe...

Le ciné au désert

Ah ! le beau film ! la magnifique histoire ! le merveilleux voyage ! Et quelle preuve meilleure donner de l'énergie, de la vitalité, de la volonté françaises... Avec les hardis compagnons qui pilotaient les voitures, nous sommes partis de Tougourt, nous avons gagné l'oasis de Ouargla, traversé une partie de l'Erg occidental... Nous avons vu le poste d'Inifel, contemplé les étranges remparts de boue séchée, de Tamerassine, nous sommes entrés à In-Salah... Pour nous, les Ouled-Naïls ont dansé sous les palmiers ; pour nous, les méharis coureurs ont lutté de vitesse avec les autos ; pour nous, les voitures ont franchi des dunes dont le sable volait comme de la cendre sous le moindre souffle du vent ; pour nous, les guerriers ont, dans les fantasias, fait parler la poudre ; pour nous, les Touareg de l'Amenokal, du Hoggar, les mystérieux cavaliers Targui ont combattu au sabre, et ont fait la prière, au soleil couchant, tournés vers La Mecque, entre leurs méharis, aux selles hautes et les voitures, dont ils avaient admiré les souples évolutions...

Ce film-là, c'est un poème émouvant, fait de force, d'énergie, de volonté, d'esprit d'entreprise... Il démontre que nous savons, quand nous *voulons,* vaincre nos chères veilles routines, faire aussi bien et beaucoup mieux que nos rivaux, à qui, cette fois encore, nous allons ouvrir la route... Qu'on le projette partout, ce film, par les soins de la propagande française... Il peut, il doit être, dans le monde entier, chez nos amis et nos adversaires même, la preuve vivante de ce que nous sommes !

L'organisation du voyage

Cinq voitures sont parties, il y a quelques jours... Elles seront à Alger demain... On leur a donné des emblèmes et des noms familiers aux indigènes des régions traversées... Ce sont : *Scarabée d'or, Croissant d'argent, Tortue volante, Bœuf Apis* et *Chenille rampante...* Elles comportent chacune trois places, une tente, un lit. Chaque passager est armé d'un mousqueton, d'un browning et, sur deux voitures, on a équipé une mitrailleuse, car il faut pouvoir se faire respecter le cas échéant...

Déjà la route est jalonnée, jusqu'à In-Salah, de points de ravitaillement... De Tombouctou à Tin-Zaouaten, en sens inverse, on a opéré de même... Mais, entre Tin-Zaouaten et In-Salah, il reste à franchir plus de mille kilomètres à travers le Hoggar et le Tanezrouft, le sinistre *pays de la soif et de la peur !*

Là est l'inconnue menaçante du grand voyage. Là est l'angoissant point d'interrogation... Partout ailleurs, les chefs indigènes ont promis leur concours... Là... c'est encore l'Afrique inviolée.

Ceux qui le tenteront, ce voyage, ouvriront à la civilisation des voies encore insoupçonnées... Derrière eux, d'autres jalonneront le chemin que suivra le rail... organiseront le secours aux avions tombés en panne, créeront cet immense empire colonial *d'un seul tenant* qui assurera à la France la prépondérance sur le continent noir...

— Il ne s'agit pas seulement, pour une entreprise, d'enrichir un homme, et ce serait raisonner en égoïste de ne penser ainsi qu'à soi... Il faut qu'une industrie profite au pays qui la voit naître, et, par extension, à l'humanité tout entière... C'est dans cet esprit que nous avons œuvré... Jetez les yeux sur le vaste monde... Voyez, hormis l'Europe, combien il est pauvre en moyens de communication : la Sibérie, la Chine, les pampas, les savanes, quels domaines à ouvrir à l'activité humaine, quels trésors à découvrir. *Ce que nous faisons n'est qu'un début.*

Ainsi parla, — sinon textuellement, au moins dans cet esprit — M. André Citroën... Et les applaudissements répétés, prolongés, chaleureux qui accueillirent sa parole élégante et facile lui prouvèrent que ceux qui l'avaient entendu étaient de cœur et d'esprit avec lui, pour perpétuer, dans les temps présents, l'antique *Gesta Dei per Francos,* non plus par le glaive, mais par l'industrie, la science et le courage, à l'ombre douce du rameau d'olivier.

— *Gaston Ch. Richard.*

Les trafiquants de billets de chemin de fer

Dix-neuf employés des chemins de fer de l'Etat étaient, hier, accusés, devant la 13e chambre, d'avoir organisé un trafic frauduleux de billets sur les lignes Paris-Brest, Paris-la Rochelle et Paris-Cherbourg.

Ce trafic reposait sur une entente entre les receveurs, contrôleurs ou surveillants du quai : Edmond Bachelet, Yves-Marc Thépaut, Constant Grasland, Julien Chérel, Victor Vannier, Louis Delessert, Raymond Ménard, Ernest Gigot, Auguste Delessart, Jean Nicolas, Alouis Dambreville, Julien Briens, Charles Thibout, Germain Rault, Ludovic Antain, Henri Rivault, Joseph Gantrin, Véto et Lossouarn.

Les contrôleurs chargés de poinçonner les billets délivrés par la gare de départ ne les poinçonnaient pas. Le surveillant de quai, chargé de recevoir les billets à l'arrivée, les retournaient au receveur de la gare de départ qui, de nouveau, les livrait au public.

On a calculé que ce trafic rapportait en moyenne 6.000 francs par mois à ceux qui s'y livraient, et comme ce trafic durait depuis deux ans, l'Etat, représenté par Me Leven, leur réclame 140.000 francs, faible partie des millions qu'il estime avoir perdus, mais sans pouvoir l'établir exactement.

Deux seulement des prévenus, Germain Rault et Ludovic Antain, ont été acquittés. Il n'a pas été statué en ce qui concerne Jean Nicolas, dont la cause a été disjointe. Tous les autres, dont Lossouarn, par défaut, ont été condamnés à des peines variant de huit mois à deux ans de prison et de 50 à 500 francs d'amende. Cent mille francs de dommages-intérêts ont été alloués à la compagnie des chemins de fer de l'Etat.

DANS PARIS

Les voleurs d'autos

Nous avions relaté dans quelles circonstances, le 28 novembre dernier, l'automobile de M. Hall-Dyer, imprimeur, 16, boulevard Montmartre, fut dérobée à l'angle de la rue des Italiens.

En lisant le signalement de la voiture, un garagiste du boulevard Picpus, M. F..., qui l'avait achetée 6.000 francs, se rendit le lendemain au commissariat du quartier Bel-Air, où il déclara que le vendeur qu'il ne connaît pas, lui avait été présenté par un nommé Bernard Dreyfuss, représentant de commerce, domicilié 5, rue Mogador.

Les inspecteurs du septième district ont arrêté, hier, Bernard Dreyfuss, qui a avoué être l'auteur du vol avec la complicité d'un ami Marius Joffrin, trente-trois ans, déjà sept fois condamné et actuellement en fuite.

Grave accident du travail

Hier matin, alors qu'il était occupé à nettoyer un disjoncteur à haute tension, à la sous-station « Pascal », M. Henri Buisson, 56 ans, rue Vulprian, a eu le bras droit sectionné par l'appareil qui avait inopinément fonctionné. Le malheureux n'a pu être délivré qu'après trois quarts d'heure d'efforts. Il a été transporté dans un état grave à la Pitié.

Qui est cette femme ?

On a trouvé, boulevard de Port-Royal, errant dans la nuit, une femme âgée d'environ 65 ans et disant se nommer Mandin, mais qui n'a pu fournir aucun renseignement complémentaire sur son identité ni sur les raisons de sa présence dans le quartier. Comme elle paraissait atteinte d'amnésie, elle a été envoyée à l'infirmerie spéciale du dépôt.

Les voitures des pompiers doivent trouver la rue libre

Un feu de cheminée se déclarait hier matin, vers 9 heures, dans une annexe du ministère des Pensions, au numéro 66 de la rue de Bellechasse.

Au moment où l'automobile des pompiers, arrivant du boulevard Saint-Germain, s'engageait dans la rue de Bellechasse, un taxi, qui ne s'était pas inquiété de la trompe des pompiers, se trouvait en travers de la rue. Il fut heurté et cet accident immobilisa pendant une demi-heure la voiture de sauvetage.

Fort heureusement, l'incendie était bénin. Éteint par les pompiers au bout d'une heure, il n'occasionna que des dégâts insignifiants. Mais il est bon de rappeler aux chauffeurs que les voitures des pompiers, assurant un service d'urgence, doivent en toutes circonstances trouver la route libre devant elles.

Les désespérés

Inquiet de n'avoir pas aperçu deux de ses locataires, Emile Gros, 25 ans, électricien, et son amie, Jeanne Masson, 18 ans, qui, chaque jour, se rendaient régulièrement à leur travail, un hôtelier de la rue de l'Arbre-Sec, après avoir vainement frappé à leur porte, les aperçut, par une imposte, allongés tout habillés sur leur lit, paraissant ne plus donner signe de vie. Dans la chambre, dont le plancher était parsemé de fleurs fraîches, se trouvait également un réchaud à charbon, encore allumé, dont la présence dénotait assez l'intention qu'avaient eue les deux jeunes gens de se suicider.

Informé, M. Humez, commissaire des Halles, fit transporter les désespérés à l'Hôtel-Dieu. Leur état est d'autant plus grave qu'ils avaient absorbé des stupéfiants.

Dans une lettre laissée en évidence, Gros et son amie expliquaient qu'ils s'étaient décidés à se donner la mort pour savoir si la vie de l'au-delà était aussi pénible que l'existence d'ici-bas.

Les papillons subversifs

Des agents surprenaient hier soir, boulevard Sébastopol, un jeune homme qui, sur les affiches de recrutement, collait des papillons invitant les jeunes soldats à se dérober à leur service militaire.

Appréhendé et conduit chez M. Faverceau, commissaire des Arts-et-Métiers, le coupable déclara se nommer Louis Dupuis, garçon de courses, dix-huit ans, 26, rue de Bièvre, et être affilié aux Jeunesses communistes. Il a été envoyé au dépôt.

Les accidents de la rue

Une voiture de livraison attelée de trois chevaux ayant dérapé, à l'angle de la place Pigalle et du passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts, l'arrière-train du véhicule alla heurter la terrasse d'un débit de vins situé à cet endroit. Trois personnes ont été légèrement contusionnées.

— Un cheval emballé a renversé, boulevard Beslières, et blessé grièvement Mlle Amélie Oger, vingt ans, demeurant 25, rue Lantiez. La jeune fille a été transportée à l'hôpital Bichat.

— M. Joseph Debeef, âgé de vingt-six ans, habitant 401, qual Valmy, a été renversé par une automobile dont le conducteur a pris la fuite. Le blessé, dont l'état est grave, a été transporté à Beaujon.

— Un camion renversé, rue des Boulets, M. André Lauzet, vingt et un ans, mécanicien, rue de la Folie-Regnault. A Saint-Antoine.

— Boulevard Ménilmontant, M. Maurice Vanholler, vingt-sept ans, conducteur d'autobus, est renversé par la voiture d'un de ses collègues. Blessures à la tête.

— A la suite d'une collision survenue entre une camionnette et un taxi, Mme Thapasgère, domiciliée avenue de Châtillon, qui occupait ce dernier véhicule, a été blessée à la tête et à l'épaule droite.

L'hospitalité mal récompensée

A la suite de difficultés avec son propriétaire, Armandine Fenestre, vingt-deux ans, demeurant rue Froidevaux, se trouva sans logement. Une de ses amies, Elise Allouard, trente-deux ans, boulevard Edgar-Quinet, l'hébergea gracieusement pendant quelques jours. Avant-hier, Armandine Fenestre disparaissait avec trois manteaux de fourrure d'une valeur de 2.000 francs, appartenant à son amie. Mais l'inspecteur Canazzi l'arrêta le lendemain. Elle est maintenant au dépôt.

Au conseil supérieur de l'enseignement technique

Le conseil supérieur de l'enseignement technique, poursuivant sa session, a examiné, sous la présidence de M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat, la suite des questions inscrites à son ordre du jour.

L'assemblée a notamment voté un vœu tendant à introduire des épreuves écrites dans les examens de passage et de sortie dans les écoles supérieures de commerce.

Le conseil, saisi d'un rapport de M. Labbé, directeur de l'enseignement technique, sur l'organisation d'un enseignement ménager qui sera donné concurremment avec les cours professionnels, a estimé qu'il convenait d'étendre les expériences qui ont déjà été faites çà et là et qui sont appelées à donner les plus heureux résultats au point de vue social.

En fin de séance, le conseil supérieur émet le vœu qu'une école nationale pour les jeunes filles, dont il a été question ces jours-ci à la Chambre, soit créée le plus tôt possible à Bourges ; cette école serait surtout destinée à former un personnel apte à professer cet enseignement ménager.

UN APPEL DU COMITÉ NATIONAL d'aide à la recherche scientifique

L'opinion publique s'est émue des conditions faites actuellement en France à la recherche scientifique dans tous les ordres, conditions qui lui ont été révélées par le témoignage autorisé de membres de nos sociétés savantes aussi bien que par de retentissantes et utiles campagnes de presse.

A la grande pitié de nos laboratoires s'ajoute l'insuffisance des ressources de toute nature qui empêche trop souvent le savant de se consacrer à la recherche et compromet le recrutement même des chercheurs.

L'Etat, aux prises avec les énormes difficultés nées de la guerre, les diverses Facultés françaises et les autres établissements de recherche scientifique, sur qui pèsent déjà des charges écrasantes, ne peuvent suffire aux dépenses qui vont sans cesse en s'augmentant. C'est donc à l'initiative privée qu'il faut s'adresser pour obtenir d'elle le supplément d'effort pécuniaire qui pourra seul épargner à la France un déclin de son génie scientifique, et l'empêcher d'être distancée par les nations étrangères, dans l'